

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



Communiqué n° CO-011- FAMILLES

6 AVRIL 2020

13h30

DIRECTIVE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

AIRE DE CONFINEMENT (ZONE CHAUDE)

Le contexte d'urgence sanitaire amène le gouvernement à prendre des décisions exceptionnelles qui visent à limiter la propagation du coronavirus et à protéger la population, particulièrement nos aînés. C'est dans cette optique que le gouvernement a récemment donné la directive à tous les CHSLD de créer une zone chaude pour tous les cas suspectés, en investigation ou confirmés de la COVID-19. Cette zone doit avoir du personnel dédié et affecté exclusivement aux résidents en confinement. Le personnel de cette zone respectera des protocoles rigoureux pour la protection de tous.

Pour ce faire et pour assurer la sécurité des autres résidents et du personnel, nous allons dédier une unité de vie dans chaque CHSLD qui sera modifiée en zone chaude. Toutefois, cela implique plusieurs mouvements pour réorganiser les soins et services, pourrait occasionner le déménagement de vos proches vers d'autres unités.

Habituellement, lors d'un déménagement de chambre, nous obtenons systématiquement le consentement du résident et de ses proches. Cependant, la situation exceptionnelle que nous subissons actuellement nécessite que nous mettions en place des mesures d'exception et que nous agissions très rapidement afin d'éviter le plus possible la contamination des milieux.

Nous vous avisons donc que nous mettons immédiatement en place cette zone et que dès que des résidents seront concernés par cette mesure, ils seront déménagés rapidement. Soyez sans crainte, nous prendrons le temps de leur expliquer pourquoi nous les changeons de chambre et, bien sûr, que cette mesure est temporaire.

Si votre proche est touché par ce déménagement, vous serez avisé le plus tôt possible de son nouveau numéro de chambre et de son numéro de téléphone, le cas échéant.

Notre personnel assure quotidiennement, depuis le début de la pandémie, une surveillance des signes et symptômes cliniques de la COVID-19 chez tous nos résidents.

Nous avons déjà constitué des équipes dédiées aux soins des personnes qui seront dans la zone chaude. Ces équipes veillent à ce que l'utilisation du matériel de protection par le personnel soit optimale. Nous ajustons les effectifs selon les besoins.

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



Tous les affichages ont été renforcés aux entrées des zones, y compris ceux concernant le lavage des mains et l'hygiène respiratoire.

Nous sommes conscients que cette directive gouvernementale peut provoquer de l'inquiétude chez les familles et les proches des résidents quant à la santé des personnes âgées et vulnérables qui vivent dans nos établissements. Cependant, soyez rassurés : notre cellule de coordination a mis en place toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des autres résidents et employés. En effet, personne d'autre que le personnel dédié ne pourra entrer dans la zone chaude. De même, le personnel dédié à la zone chaude ne pourra pas circuler ailleurs dans l'établissement.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site gouvernemental dédié à la pandémie : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

Ensemble, nous gagnerons cette bataille.